

Compte-rendu du premier Conseil d'école ordinaire

Ecole maternelle André Jurénil – 4 novembre 2013

Présentation des membres du conseil

L'équipe pédagogique

Mme Martin (TPS PS)
Mme Boury (PS)
M. Lemoine (PS)
Melle Gruart (PS MS)
Melle Ruyer (MS)
Melle Colpaert (GS)
M. Place (GS)
Melle Pytlak (RASED)

Les représentants élus des parents d'élèves

Mme THOMAS
Mme ZAREMBSKI
Mme MERESSE
Mme DANNAT
Mme OWZARCZAK

La Mairie

M. Leclercq
Mme Lehaire (excusée)
M. Valère (excusé)
Mme Woitrin (excusée)

Les membres de l'Education Nationale

M. Leclercq, IEN Valenciennes Denain
Mme MASCLEF, DDEN

Attributions du Conseil d'école

Comme chaque année et conformément à la loi du 11-07-75 ont été élus pour la présente année scolaire les représentants au comité de parents. Dans chaque école sont constitués un conseil de maîtres (directeur et maîtres affectés à l'école), un comité de parents (Représentants élus des parents).

Le conseil des maîtres et le comité de parents peuvent siéger conjointement en conseil d'école. Sont invités à ce conseil d'école, les représentants de la mairie, le Délégué de l'Education Nationale. M l'Inspecteur de l'Education Nationale assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre, à l'initiative du directeur de l'école, du maire ou à la demande des 2/3 de ses membres.

C'est un lieu de rencontre où maîtres et parents dialoguent et s'il est expressément consulté sur le règlement intérieur de l'école, le projet d'école, les modalités de l'information mutuelle des familles et des enseignants, les classes transplantées, les restaurants scolaires, les activités péri et postscolaires ... il est également un lieu où l'on peut aborder différents problèmes d'éducation, où l'équipe éducative joue un rôle d'information des parents et amène une collaboration fondée sur l'intercompréhension.

Les membres du comité de parents sont à l'écoute des parents d'élèves qui souhaitent voir aborder telle ou telle question et ont la possibilité de diffuser à tous le compte-rendu du conseil d'école.

Règlement intérieur de l'école

Des modifications ont été apportées au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires afin d'intégrer les récentes évolutions réglementaires.

Le règlement intérieur de l'école doit s'inscrire dans le cadre légal de celui-ci. Des révisions ont donc été apportées au règlement intérieur de l'école.

Lecture est faite du projet de règlement intérieur. Celui-ci est soumis à ratification et **est adopté**.

Effectifs 2013/2014

2 ans: 13 3 ans : 47 4 ans: 45 5 ans: 50

Ce qui donne comme structures de classe:

TPS / PS (Mme Martin) 27 élèves

MS (Melle Ruyer) 25 élèves

TPS / PS (M. Lemoine) 27 élèves

MS / GS (Melle Bin) 25 élèves

PS / MS (Melle Gruart) 25 élèves

GS (M. Place) 26 élèves

Pour la rentrée scolaire 2014/2015, les effectifs étant supposément importants, une inscription avancée sera réalisée par la Mairie afin de connaître rapidement l'organisation de l'année prochaine.

Prise en charge de la difficulté scolaire

Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (représenté par Melle Pytlak)

Les RASED ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes. Ils comprennent des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique, les "maîtres E" (difficultés d'apprentissage), des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative, les "maîtres G" (difficultés d'adaptation à l'école), et des psychologues scolaires.

Les demandes de prises en charges, au **nombre de 20**, ont été adressées à Melle PYTLAK: la prise en charge des 20 enfants a commencé.

Plusieurs élèves relèvent de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et sont suivis partiellement par des ASEH. La dotation est de 99 heures et nous ne pouvons actuellement en fournir 72. Il n'y a en effet que 3 ASEH (3x24h) affectées à l'école. Un emploi du temps permettant de répartir équitablement le temps d'aide a été mis en place.

Charte de la laïcité

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans un langage accessible à tous, **cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République.**

Elle offre ainsi **un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs**, mission confiée à l'École par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Elle réaffirme l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française. La laïcité doit être comprise comme une valeur positive d'émancipation.

Dans les écoles, collèges et lycées publics, il est demandé d'afficher la Charte de façon visible.

Refondation des rythmes scolaires

Depuis la rentrée de septembre 2013, l'école maternelle André Jurénil fonctionne sous les nouveaux rythmes scolaires. Deux nouveaux dispositifs sont apparus:

- **Les Activités pédagogiques complémentaires** du lundi regroupent plusieurs types d'activités **prises en charge par les enseignants de l'école** (Activités sportives et culturelles, Méthodologie « apprendre à apprendre » et Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages).
- **Les Activités périscolaires d'initiation sportive et culturelle**, mises en place par la Mairie de Denain, ont pris un groupe de 10 élèves lors de la première période sur 14 places disponibles (71,5%). L'activité était menée par un personnel de la **Médiathèque de Denain** et portait sur la lecture de **contes sur les cinq sens**.

- Durant la seconde période, deux groupes seront pris en charge et 20 places étaient disponibles. Les 20 places sont prises.
- Le premier groupe fera de la **danse corporelle** et le second groupe **un projet en arts plastiques** sur les mots et les phrases.

Manifestations prévues

Septembre 2013: fête du sport

Novembre 2013: photos de classe

Intervention « médiathèque hors les murs » (classe de Melle Ruyer)

« Rencontre avec un artiste » Samuel Bruckman (classe de M. Place)

Décembre 2013:

- « Galou le Berger » par la troupe des Trois Chardons
- Marché de Noël
- Goûter de Noël

Janvier 2014: vernissage de l'œuvre réalisée par les GS (rencontre avec un artiste).

Février 2014: défilé du carnaval

Période 4: « Autour des livres » (classes de Melle Bin et M. Place.

Juin 2014: fête d'école

Budget : compte-rendu d'activité année 2012/2013

Au 1^{er} septembre 2012, il y avait 3091,86 € sur le compte de coopérative.

Au 1^{er} septembre 2013, le compte était créditeur de 4532,46€.

Un spectacle proposé par la troupe des Trois Chardons « Galou le Berger » sera payé par le compte de coopérative et sera à l'attention de tous les élèves de l'école. La représentation aura lieu le **mardi 3 décembre 2013**.

Celui-ci coûte **4,75€** par enfant et sera intégralement payé par la coopérative.

La Mairie de Denain nous a alloué **une somme de 564€** pour procéder à l'achat de matériel pédagogique et de timbres. Nous les en remercions.

Vote du montant de la participation familiale

Pour rappel, le montant était de 15 euros l'année dernière, 2 enfants 20 euros et 25 euros pour 3 enfants. Ce montant était payable en une fois ou en 3 fois.

Les modalités des années précédentes sont maintenues.

Travaux

De nombreux travaux ont été réalisés par la mairie à l'école.

- **Toutes les classes, les couloirs et la cuisine** ont été fibrés et repeints durant l'année scolaire dernière ainsi que durant les vacances scolaires.
- Les **extérieurs ont eux aussi été repeints**. Les travaux se terminent actuellement (arrière de l'école).

Il faut aussi citer, sans pouvoir tous les énumérer, les travaux d'entretien qui ont lieu durant toute l'année (baguettes de porte, entretien de plomberie...). Nous remercions la ville pour la célérité de ses interventions et le personnel communal qui intervient régulièrement dans l'école.

Présentation du PPMS

Le **Plan Particulier de Mise en sécurité** (circulaire n° 2002-119 du 29-5-2002) a été mis à jour en octobre 2013. Conformément à la circulaire, une présentation doit vous en être faite.

Pourquoi? Un accident majeur peut provoquer une situation d'exception laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à la catastrophe (plus de téléphone, d'électricité, intervention des secours très différée les intervenants "locaux" étant eux-mêmes victimes ou à dépassés par les demandes...).

Le PPMS prévoit donc le **confinement des élèves en 2 lieux** (classes de Melle Ruyer et de M. Lemoine). Les classes de Melles Ruyer et Gruart ainsi que la classe de Mme Martin se confineront dans la classe de Melle Ruyer. Les classes de Melle Bin et celles de Mrs Lemoine et Place se confineront dans la classe de M. Lemoine.

Des rôles ont été donnés à chacun des enseignants de l'école. (Liaison, responsable de zone de mise à l'abri, surveillance). Des **fiches réflexes** ont été éditées et sont présentes dans chaque lieu de confinement.

Exercices de sécurité

Conformément à la loi, deux exercices de sécurité ont eu lieu:

- Un **exercice incendie** (signal d'alarme, faire évacuer les élèves, fermer les portes et fenêtres, éteindre les lumières et se regrouper dans la cour) a eu lieu le **lundi 14 octobre 2013**. L'évacuation s'est faite en 1 minute 27 secondes.
- Un **exercice de confinement** sur le thème de l'incident chimique nécessitant donc un confinement s'est déroulé **vendredi 18 octobre 2013**. Aucun problème n'est apparu lors de celui-ci.
- Un exercice d'incendie est prévu avant le deuxième conseil d'école afin de vous en donner les résultats.

Photos de classe

Elles auront lieu le **lundi 18 novembre 2013** dès 7h30. Un document sera remis à chaque enfant afin de préparer les prises de photo.